

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 6 JANVIER 2023

N° 2023-01-05

L'an deux mille vingt-trois, le six janvier à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués  
En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 11

Nombre de voix  
En exercice : 36  
Présentes : 13  
Exprimées par pouvoirs : 10  
**Total (mini 19) : 23**

**Quorum atteint**

### Délégué-es présents-es

#### **2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

#### **9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Jacques MONPEYSSEN,  
Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND,  
Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

### Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Jean-François PERILHOU à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à  
Didier-Claude BLANC, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD,  
Frédéric ROUX à Philippe CAHN, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Jean-Christophe CAMP à  
Pascale ROCHAS, Agnès ROSSI à Christelle RUYSSCHAERT.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Renforcement du réseau d'éco-compteurs –Partenariat avec le département de la Drôme et la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale**

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	0
Investissement	15 714 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	15 714 €	10 476 € (subvention) 2 578 € (FCTVA)

**Rapport :**

La Présidente expose,

En 2018 puis 2021, le Parc a fait l'acquisition de trois éco-compteurs, en partenariat avec la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme provençale et avec le soutien financier de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que du Département de la Drôme. Ces éco-compteurs ont été installés sur la voie douce « Au Fil de l'Eygues », en vue de quantifier et de qualifier la fréquentation de cette voie douce.

Afin d'ajouter des points de mesure de la fréquentation des itinéraires de pratique sportive gérés par la CCBDP sur trois sites à enjeux de fréquentation dans le milieu naturel, la Présidente propose de poursuivre le partenariat engagé. L'un de ces trois sites est classé au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) du département de la Drôme, qui est également sollicité pour accompagner cette nouvelle installation d'éco-compteurs :

- un premier éco-compteur comptabilisant les piétons sera envisagé sur la randonnée du Devès sur la commune de Nyons
- un deuxième sera envisagé sur la randonnée du rocher du Caire, au niveau du pas de l'échelle sur la commune de Rémuzat
- un troisième éco-compteur au lieu-dit le Pouzet, sur le GR 91 (commune de Saint-Auban-sur-l'Ouvèze).

Le budget prévisionnel et le plan de financement de l'action seront les suivants :

DEPENSES	Montant HT (en €)	Montant TTC (en €)	RECETTES	Montant (en €)
<b>REMUZAT</b>				
Eco-compteur pyro 1 mètre (piétons) avec discrimination du sens de passage	3 065	3 678	Département de la Drôme : accompagnement sur un tronçon au PDESI	6 476
<b>NYONS</b>				
Eco-compteur pyro 1 mètre (piétons) avec discrimination du sens de passage	3 065	3 678	Communauté de Communes des Baronnies en Drôme provençale	4 000
<b>SAINT-AUBAN-SUR-L'OUVEZE</b>				
Eco-compteur pyro 1 mètre (piétons) avec discrimination du sens de passage	3 065	3 678	Autofinancement Parc naturel régional des Baronnies provençales	2 619
Installation des trois dispositifs par le prestataire « Eco-compteurs »	3 900	4 680		
<b>TOTAL</b>	<b>13 095 €</b>	<b>15 714 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 095 €</b>



Ce dossier permettra de stabiliser un réseau d'éco-compteurs sur la base duquel, le Parc animera une démarche concertée et partagée pour travailler à la valorisation des données de fréquentation dont il dispose entre 2023 et 2024. Cette démarche permettra de croiser les données éco-compteurs avec les résultats de l'expérimentation « outdoorvision ».

### Délibération

- ◆ Vu la délibération du bureau syndical n° 2019-05-03 du 31 mai 2019 relative à la pose d'éco-compteurs sur la voie douce « Au fil de l'Eygues »
- ◆ Considérant la charte du Parc et plus particulièrement ses mesures II.3.1 « Structurer et qualifier l'offre de randonnées » et II.2.2 « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable »
- ◆ Considérant la feuille de route 2022-2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget et le plan de financement prévisionnel présentés
- **Dit** qu'une convention entre le Parc et la communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale précisera les modalités d'installation, de gestion et de maintenance de ces équipements
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

